

Décret du 20 septembre 1987 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 111-12° ;

Vu la loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut général du travailleur ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret n° 85-119 du 21 mai 1985 déterminant les missions générales des structures et des organes de l'administration centrale des ministères ;

Vu le décret n° 85-204 du 6 août 1985 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 85-214 du 20 août 1985, complété, fixant les droits et obligations des travailleurs exerçant des fonctions supérieures du Parti et de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-215 du 20 août 1985, complété, fixant la liste de certaines fonctions supérieures non électives du Parti et de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-216 du 20 août 1985 fixant le mode de rémunération applicable aux travailleurs exerçant des fonctions supérieures non électives du Parti et de l'Etat ;

Décète :

Article 1er. — M. Chérif Rahmani est nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 septembre 1987.

Chadli BENDJEDID.

Décrets du 20 septembre 1987 mettant fin aux fonctions de walis.

Par décret du 20 septembre 1987, il est mis fin aux fonctions de wali d'Alger, exercées par M. Chérif Rahmani, appelé à une autre fonction supérieure

Par décret du 20 septembre 1987, il est mis fin aux fonctions de wali de Constantine, exercées par M. Mohamed Rachid Merazi.

Décret du 20 septembre 1987 portant nomination de walis.

Par décret du 20 septembre 1987, sont nommés en qualité de walis des wilayas suivantes :

- MM. - Hachemi Djar à Alger,
 - Khelifa Bendjedid à Constantine,
 - Mustapha Hidouci à Sétif,
 - Mokhtar Bentabet à Médéa,
 - Youssef Benoudjit à Boumerdès.

Lesdites nominations abrogent et remplacent les décrets les concernant en date des 1er octobre 1983 et 25 août 1985.

ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 27 juillet 1987 portant délégation de signature à un inspecteur général.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 84-12 du 22 janvier 1984, modifié, portant organisation et composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84-13 du 22 janvier 1984 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret n° 85-204 du 6 août 1985 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du 1er avril 1986 portant nomination de M. Zine Kemal Chahmana en qualité d'inspecteur général ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Zine Kemal Chahmana, inspecteur général, à l'effet de signer au nom du ministre de l'intérieur, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 juillet 1987.

El-Hadi KHEDIRI.